

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 2 (1910)
Heft: 5

Artikel: Le salaire
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-382812>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pour nous, donc, précisément, une association politique. Ce groupe a pris notre parti dans la dernière campagne pour les traitements, et nous pouvons lui donner notre confiance aussi à l'avenir.

Les membres du dit groupe ont été nommés pour la plus grande partie par les voix des ouvriers; ils sont les hommes de confiance du peuple ouvrier qui travaille pour sa paye; ils sont aussi les hommes de confiance à nous, et lorsque les élections de renouvellement s'approchent, il est non seulement de notre devoir, mais aussi de l'instinct de la conservation de soi-même de donner nos voix seulement à des hommes qui sentent et qui pensent avec nous, qui nous comprennent, et de même, tel que nous confirmons les combattants éprouvés, nous devons tâcher de leur gagner de nouveaux soldats qui prennent part au combat.

Par conséquent, nous sommes obligés de prendre notre parti dans les questions politiques qui nous regardent et il nous faudra savoir aussi faire des sacrifices pour cela, car sans devoirs, il n'y a point de droits. Le premier devoir pour nous est d'exercer aussi notre droit de vote; chaque voix a sa valeur, tous ceux qui ne remplissent pas leur devoir de citoyen, soit par commodité, soit par intérêt, et qui n'exercent pas leur mandat, portent préjudice à eux-mêmes et à leurs collègues. Un autre devoir pour le cheminot est de secourir matériellement son compagnon qui lutte pour lui, c'est-à-dire que là où les ouvriers prennent notre parti, qu'ils nous aident, nous prêtons des secours pécuniaires pour l'agitation, surtout aussi parce que les collègues dans la société des mécaniciens et dans celle des chauffeurs ont peu de temps disponible pour l'agitation et qu'ils ne veulent ou ne peuvent pas se présenter pour faire de l'agitation.

Quand même il paraît parfois que le secours matériel prêté ait été sans valeur, on peut bien dire qu'un secours pareil n'est jamais sans valeur. Si le succès momentané ne contente pas, on a pourtant pour ainsi dire semé, par le moindre don, un grain qui lève toujours et qui porte son fruit, sinon pour le semeur, mais au moins pour les collègues et les combattants qui le suivent.

La V. S. L. F. et la V. S. L. H. doivent prendre part à la politique dans leur propre intérêt; les temps de l'inactivité politique sont passés pour le cheminot suisse. Il nous faudra faire notre politique nous-mêmes; sans cela, on nous charge d'une politique qui nous met hors la loi en fait de politique; à cela, les préliminaires sont déjà faits.



Le Salaire.

La masse de la population travaille pour le compte et au profit de quelques capitalistes qui, en échange de toutes les richesses par eux accaparées, accordent généreusement au producteur une plus ou moins faible partie de ses produits, sous forme de salaire.

En recevant ce salaire, qui diffère d'ailleurs suivant la profession ou le milieu, le prolétaire se figure généralement recevoir le prix du travail exécuté par lui. Erreur, s'il en était ainsi, il pourrait, une fois la journée de travail terminée, rembourser à son patron le prix des matières premières employées, frais généraux, etc., et se déclarer seul possesseur et maître du travail exécuté par lui. Or, en agissant ainsi, il commettrait — d'après les lois et les conceptions bourgeoises — un vol vis-à-vis de son patron.

Reprenant son travail, il déroberait, en effet, à ce dernier la plus-value qui est le seul but visé par le patronat.

Si le salaire était le prix du travail, l'ouvrier, lorsqu'il a produit pour 20 francs de travail, devrait recevoir 20 francs.

Dans ces conditions, le mieux serait pour le patron de fermer immédiatement son atelier. Lorsqu'il prend un ouvrier, c'est dans l'intention de le faire travailler, de le faire produire le plus possible et de mettre dans sa poche, un certain bénéfice, dont il aura la libre jouissance. Lorsqu'il engage un ouvrier et qu'il lui promet 50 cent. de l'heure de travail ou 5 francs par jour, c'est dans l'intention de lui faire produire bien davantage. Mais, comme il ignore encore combien son ouvrier pourra produire, il ne peut donc être question d'acheter son travail, mais sa force de travail, dont il deviendra le maître et dont il dispose à son gré.

Le salaire n'est donc, en réalité, que la valeur arbitrairement estimée des facultés musculaires et cérébrales de l'ouvrier. Ce prix peut coïncider avec la valeur réelle de cette force de travail. Mais le plus souvent, il descend bien au-dessous de sa valeur réelle. Cette valeur est déterminée par la somme des besoins nécessaires à la reconstitution de cette force de travail.

La valeur d'une marchandise quelconque est une base autour de laquelle évoluent les prix du marché. La valeur de cette autre marchandise, qu'est la force de travail vendue par l'ouvrier, est une autre base autour de laquelle évoluent les salaires, suivant les fluctuations de l'offre et de la demande, suivant qu'il est offert ou demandé plus ou moins de bras. Ainsi le salaire, qui représente le prix de la force de travail achetée, s'écarte plus ou moins de sa valeur réelle.

Les victoires remportées par les organisations ouvrières où la rareté de la main-d'œuvre se fait sentir, peuvent faire hausser les salaires; mais plus souvent, la surabondance de bras, l'excès de l'offre sur la demande, les fait baisser, si on les compare avec le renchérissement croissant de la vie. Et cela d'autant plus sûrement que la tendance capitaliste, qui n'a en vue, dans la production, que le profit, est de diminuer le salaire dans la mesure du possible.

Et il en sera ainsi tant que la production et l'échange des marchandises auront pour but le bénéfice. Tandis qu'en régime collectiviste, la production et l'échange n'auront pour but que la satisfaction des besoins sociaux ou individuels, la rémunération des travailleurs, au lieu d'être déterminée par le prix de leur force de travail — la plus-value restant dans la poche du capitaliste — serait proportionnée à leurs besoins.

X.



Mouvement syndical suisse.

Luttes économiques.

Dans le courant de ce mois le **lock-out des tailleurs** a pris fin et cela en faveur des ouvriers. Le nombre maximum d'ouvriers lock-outés en même temps fut de 450; les ouvriers qui ont dû chômer le plus longtemps ont dû persévérer dans la lutte pendant 11 semaines. En réalité le lock-out était loin d'atteindre l'extension qu'il aurait dû avoir d'après les décisions de la fédération patronale. La discipline est donc loin d'être parfaite dans le camp des patrons.

Cependant, environ 750 ouvriers ont successivement reçu leur congé, mais dans quelques endroits les ouvriers célibataires sont partis immédiatement et dans certains cas on est arrivé à une entente avant que le terme d'avertissement du congé fut écoulé.

Malgré cela, la lutte a coûté de grands sacrifices à nos camarades tailleurs et ceci est fait d'autant plus pour servir d'exemple aux autres organisations que la fédération des tailleurs est une petite organisation de 1750 membres et qu'elle a dû soutenir cette lutte presque exclusivement de ses propres moyens, et encore après avoir été engagée dans une lutte semblable, il y a à peine une année et demie.

Les causes et les phases successives de la lutte seront exposées par le camarade Markgraf dans un article spécial et nous ajouterons que la victoire de nos camarades tailleurs se montre seulement dans toute son importance quand on envisage la situation générale telle qu'elle existe dans l'industrie du vêtement. La concurrence de la femme et le travail à domicile sont des facteurs qui rendent la propagande et la lutte très difficiles aux ouvriers tailleurs. Puis, le succès des ouvriers consiste dans ce fait principal que les patrons ont pu être empêchés pour la seconde fois à introduire un tarif général destiné à ruiner l'organisation ouvrière. Si les patrons avaient réussi à introduire leur tarif général, les ouvriers tailleurs auraient non seulement vu leurs conditions de travail devenir de plus en plus misérables, mais ils se seraient aussi trouvés pendant quelques années dans l'impossibilité de se servir de leur organisation pour les améliorer.

Il va de soi que tous les ouvriers syndiqués en Suisse ont de bonnes raisons à se réjouir de la victoire de leurs camarades tailleurs. Mais ces derniers feront bien de veiller sans cesse et de faire leur possible, afin de syndiquer les camarades qui se tiennent encore à l'écart de l'organisation et dont le nombre est encore très grand. Il faut prévoir que les patrons essayeront tôt ou tard à se rattraper de leur défaite!

* * *

Mouvements de salaire des ouvriers sur bois.

— Les ouvriers sur bois également ont presque partout réussi à terminer favorablement leurs derniers mouvements, malgré qu'à plusieurs endroits, respectivement dans différentes conventions, il reste encore beaucoup à faire au point de vue de l'amélioration des conditions de travail.

A *Bâle*, un contrat collectif fut conclu entre les sections de la Fédération des ouvriers sur bois et de la Fédération des ouvriers charpentiers, d'une part, et la Fédération des industriels sur bois de Bâle, d'autre part. Ce contrat fixe le salaire minimum à 60 ct. l'heure et son augmentation graduelle jusqu'à 66 ct. en 1914. La journée de travail sera de 9 $\frac{1}{2}$ heures, de 8 $\frac{1}{2}$ heures le samedi. A partir de 1911, les ateliers seront fermés tous les seconds samedis après-midi et à partir de 1912, ils seront fermés tous les samedis après-midi. La convention n'est valable que pour le canton de Bâle-Ville et pour une durée de cinq ans. Les ouvriers de la *fabrique de meubles J. Kohler, à Delémont*, ont également réussi à faire passer leurs revendications prévoyant une réduction de la journée de travail à 9 $\frac{1}{2}$ heures.

A *St-Gall*, le mouvement de salaire des ouvriers sur bois est terminé depuis le 2 mai. Le résultat qui est fixé par une convention de trois ans est le suivant: Augmentation du salaire de 3 ct. à l'heure, cela représente environ 5% des anciens salaires, une réduction des heures de travail de 56 à 55 heures par semaine. Après deux années, les salaires seront de nouveau augmentés de 2 ct. et les heures de travail réduites à 54 heures par semaine. Le salaire minimum à *St-Gall* est maintenant de 58 ct. pour les menuisiers, de 63 ct. pour les machinistes et de 70 ct. pour les poseurs.

A *Zurich*, les ouvriers sur bois avaient demandé une augmentation de salaire de 5%, la paye toutes les semaines, ainsi que l'institution d'un office de placement, sous la surveillance des deux organisations. Après plusieurs pourparlers, une augmentation de salaire de 2 ct. à l'heure (environ 3%) fut accordée, puis l'augmentation de l'acompte, payable le samedi entre deux payes, de 30 à 35 fr. En ce qui concerne l'office de placement, les pourparlers n'ont pas encore pris fin. A *Zurich*, la durée du travail est de 52 $\frac{1}{2}$ heures par semaine et le salaire minimum de 68 ct. à l'heure. Ce mouvement englobait environ 900 ouvriers.

Les ouvriers sur bois à *Berne* ont aussi formulé des revendications, entre autres celle de la réduction des heures de travail de 9 $\frac{1}{2}$ à 9 heures par jour et une augmentation du salaire minimum de 58 à 60 ct.

A *Coire*, les ouvriers sur bois ont obtenu une augmentation de salaire de 3 à 6%.

Par contre, les ouvriers de la *fabrique d'outils Lachapelle, à Kriens*, ont dû se mettre en grève, parce que la maison s'est refusée de réduire les heures de travail de 59 à 55 heures par semaine et d'augmenter les salaires en proportion.

La grève des ouvriers de la fabrique de meubles à *Horgen* continue toujours, malgré le parti pris des autorités locales en faveur des patrons.

A *Altstetten*, ce sont les menuisiers et les charpentiers et, à *Zurich*, les charpentiers qui se trouvent actuellement en mouvement; la principale revendication est la réduction des heures de travail.